REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/103 DU 08 AOUT 2018 PORTANT NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT DU MINISTRE AU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES POSTES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/082 du 20 juillet 2018 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information ;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information ;

D E C R E T E :

Article 1 : Est nommé Secrétaire Permanant :

Monsieur Bienvenue IRAKOZE.

Article 2 : Est nommé Assistant du Ministre :

Madame Odette BIZUMUREMYI.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 8 août 2018,

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT,

Dr Joseph BUTORE.

LA MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES POSTES
ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION,

Honorable Evelyne BUTOYI.